

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 04/121 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT AVIS SUR LE PROJET DE CALENDRIER SCOLAIRE TRIENNAL 2004-2007

SEANCE DU 27 MAI 2004

L'An deux mille quatre, et le vingt-sept mai, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, ALBERTINI Nicolette, ALESSANDRINI Alexandre, ALFONSI Nicolas, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BIANCUCCI Jean, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, NIVAGGIONI Nadine, OTTAVI Antoine, PANUNZI Jean-Jacques, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI Etienne, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy, ZUCCARELLI Emile

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mlle PIERI Vanina à Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,



- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU** la lettre du Recteur en date du 5 avril 2004 proposant un projet de calendrier scolaire triennal 2004-2007,
- VU** l'avis n° 2004/01 en date du 11 mai 2004 du Conseil Economique, Social et Culturel de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission du Développement Social et Culturel,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

DONNE un avis favorable sur le projet de calendrier scolaire triennal 2004-2007, tel qu'il figure dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

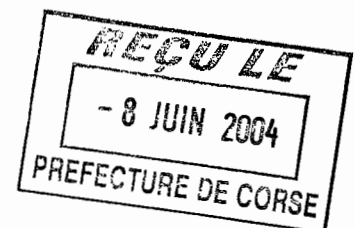
AJACCIO, le 27 mai 2004

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI


Camille de ROCCA SERRA



ANNEXE

REÇU LE
- 8 JUIN 2004
PREFECTURE DE CORSE

PROJET DE CALENDRIER SCOLAIRE TRIENNAL 2004-2007

	ANNEE SCOLAIRE 2004 / 2005	ANNEE SCOLAIRE 2005 / 2006	ANNEE SCOLAIRE 2006 / 2007
RENTREE DES ENSEIGNANTS	Vendredi 3 septembre	Lundi 5 septembre	Lundi 4 septembre
RENTREE DES ELEVES	Lundi 6 septembre + 2,5 J	Mardi 6 septembre + 2,5 J	Mardi 5 septembre + 1 J
VACANCES DE LA TOUSSAINT	Du mercredi 27 octobre Au jeudi 4 novembre - 2,5 J	Du mercredi 26 octobre Au jeudi 3 novembre - 2,5 J	Du jeudi 26 octobre Au lundi 6 novembre - 1 J
VACANCES DE NOEL	Du samedi 18 décembre Au lundi 3 janvier	Du samedi 17 décembre Au mardi 3 janvier	Du samedi 23 décembre Au lundi 8 janvier
VACANCES D'HIVER	Du samedi 12 février Au lundi 28 février	Du samedi 11 février Au lundi 27 février	Du samedi 17 février Au lundi 4 mars
VACANCES DE PRINTEMPS	Du samedi 16 avril Au lundi 2 mai	Du samedi 15 avril Au mardi 2 mai	Du samedi 14 avril Au mercredi 2 mai
SORTIE DES CLASSES	Samedi 2 juillet	Mardi 4 juillet	Mercredi 4 juillet

* Ces dates s'entendent départ en vacances après la classe, reprise des cours le matin du jour indiqué.

